

Service Général de la Création Artistique

Tax Shelter Arts de la Scène

Bilan 2022

Introduction

Mis en place en 2003 pour le secteur de l'audiovisuel, le champ d'application du Tax Shelter a été élargi au spectacle vivant en 2016. Grâce à ce mécanisme, les entreprises ont la possibilité de bénéficier d'une déduction fiscale lorsqu'elles investissent dans une production artistique européenne, que ce soit dans le domaine audiovisuel ou dans les arts de la scène.

Cette année, outre l'extension du dispositif aux jeux vidéo, le Gouvernement fédéral a introduit plusieurs ajustements significatifs de la loi relatifs aux productions audiovisuelles et scéniques.

Concernant les productions scéniques :

- Les œuvres scéniques éligibles sont des productions originales de théâtre, de cirque, de théâtre de rue, d'opéra, de musique classique, de danse ou de théâtre musical en ce compris la comédie musicale et le ballet, ainsi que la production d'un spectacle total, dans laquelle la dramaturgie, le texte théâtral, la mise en scène ou la scénographie est nouveau ou concerne une réinterprétation ;
- Les œuvres scéniques éligibles ne peuvent pas réaliser de la publicité ou promouvoir d'autres biens et services. Cela signifie que la production doit être autonome. Une représentation dont l'accessibilité est comprise dans un prix d'entrée pour un événement est exclue du champ d'application du Tax Shelter : festivals avec un billet d'entrée général, spectacles dans un musée où l'entrée au musée est payante, diners-spectacles, ... ;
- Le « try-out » a été défini comme une représentation d'essai de la production scénique destinée à jauger la réaction du public et à apporter éventuellement des modifications à la production scénique. Le prix du billet doit être sensiblement inférieur au billet facturé pour la première et les représentations suivantes. Afin de limiter leur nombre, le décret précise que la première représentation de la production scénique doit se dérouler au plus tard deux mois après le « try-out ».

Un changement important s'applique à toutes les productions éligibles : il concerne la signature la demande du certificat d'achèvement : pour obtenir le certificat d'achèvement, il est nécessaire de soumettre la demande au Service public fédéral des Finances au plus tard 9 mois après l'achèvement de l'œuvre. L'attestation d'achèvement émise par les communautés doit être incluse dans cette demande et doit donc être sollicitée en temps opportun.

1. Les demandes d'agrément

Demandes d'agrément comme œuvre scénique européenne							
	Théâtre (dont théâtre de rue)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général
Demandes agréées	104	3	2	9	53	18	189
Demandes refusées	0	0	0	0	3	0	3
Demandes annulées	0	0	0	0	0	1	1
Total des demandes	104	3	2	9	56	19	193
Motivations des refus d'agrément							
	Théâtre (dont théâtre de rue)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général
Délai des dépenses non-respecté	0	0	0	0	0	0	0
Type de production non-conforme	0	0	0	0	3	0	3
Statut administratif de la production non-conforme	0	0	0	0	0	0	0
Critère d'originalité non-rempli	0	0	0	0	0	0	0
Total des demandes	0	0	0	0	3	0	3

En 2022, 193 demandes d'agrément ont été introduites. Parmi celles-ci :

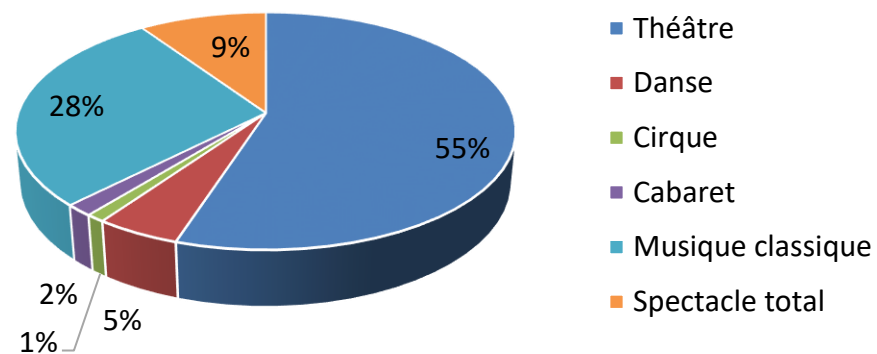
- 189 ont été acceptées ;
- 3 ont été refusées ;
- 1 a été annulée.

En 2021, nous observons une stabilisation du nombre de demandes d'agrément dans le domaine du Théâtre et l'avons attribuée aux conséquences de la crise de la COVID-19. Nous observons que cette tendance s'est inversée en 2022 avec une nette augmentation de projets agréés dans le domaine (+45 %).

L'augmentation de 10 % du nombre de dossiers agréés par rapport à 2021, traduit l'intégration sans cesse croissante du dispositif dans les pratiques de productions des opérateurs de la Musique classique. L'Orchestre Philharmonique Royal de Liège et l'Opéra Royal de Wallonie sont les deux producteurs déposant le plus de demandes.

Projets agréés								
	Théâtre (dont théâtre de rue)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général	Ratio entre nbre de projets agréés et le nbre de projets introduits (hors projets annulés)
2017	72	8	3	6	29	10	128	92%
2018	112	9	2	10	41	16	190	95%
2019	95	2	0	11	36	11	155	97%
2020	73	1	0	3	20	15	112	97%
2021	73	5	1	6	48	19	152	100%
2022	104	3	2	9	53	18	189	98%

Les projets agréés par domaines (au sens de la loi Tax Shelter) se répartissent comme suit :



Le Théâtre reste le domaine qui fait le plus appel au Tax Shelter.

La Musique Classique arrive deuxième en termes de demandes.

Le Spectacle Total arrive en troisième place.

Le domaine de la Danse et du Cabaret suivent en 4^{ème} et 5^{ème} position.

Le domaine du Cirque reste le secteur qui fait le moins appel au Tax Shelter avec deux demandes en 2022.

Cette répartition se stabilise d'année en année.

2. Typologie des projets agréés

Les fonds levés pour des projets agréés en 2022 s'élèvent à 11.347.232 euros. Il est à noter que la totalité des fonds levés en 2022 en FWB est de 12.383.064 euros mais 1.035.832 euros de ce montant concernent des projets agréés en 2020 et 2021. Cela représente une augmentation de 0,3 % des fonds levés pour les projets agréés par rapport à 2021 (cf. rapport 2021 – page 5 = 11.312.300 euros).

Typologie des projets agréés								
	Théâtre (dont théâtre de rue)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général	
Produit ou coproduit par un opérateur soutenu par la FWB	99	3	2	6	43	1	154	81,48%
Producteur et coproducteur "indépendants"	5	0	0	3	10	17	35	18,52%
Total projets	104	3	2	9	53	18	189	100,00%
<i>Pourcentage des projets agréés soutenus par la FWB</i>	<i>95,19%</i>	<i>100,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>66,67%</i>	<i>81,13%</i>	<i>5,56%</i>		
Produit ou coproduit par un opérateur soutenu par la FWB	4.635.272 €	347.000 €	58.000 €	361.698 €	4.383.467 €	103.500 €	9.888.937 €	76,71%
Producteur et coproducteur "indépendants"	216.352 €	- €	- €	259.000 €	625.600 €	1.901.927 €	3.002.879 €	23,29%
Total projets	4.851.624 €	347.000 €	58.000 €	620.698 €	5.009.067 €	2.005.427 €	12.891.816 €	100,00%

Le nombre de projets d'opérateurs soutenus par la FWB a augmenté de 24 % par rapport à 2021. Cela s'explique par l'accroissement des demandes dans le domaine du Théâtre, un secteur où les opérateurs ayant accès au Tax Shelter sont majoritairement soutenus par des subventions structurelles ou ponctuelles. Par conséquent, le total des fonds espérés par les opérateurs soutenus par la FWB augmente également : plus 13 % par rapport à 2021.

- 153 projets sont produits ou coproduits par au moins un opérateur soutenu par la FWB. Cela représente 81 % des projets agréés pour 77 % des fonds espérés ;
- 35 projets sont portés par des producteurs et coproducteurs ne bénéficiant d'aucun soutien de la FWB. Cela représente 19 % des projets agréés pour 23 % des fonds levés.

Il est intéressant de noter une légère diminution des fonds attribués à des producteurs indépendants (-10 %) malgré une augmentation du nombre d'agrément (+25 %). Nous pouvons mettre cette évolution en corrélation avec la moyenne de fonds espérés et le coût moyen des productions dans le domaine du Spectacle Total qui ont diminués par rapport à 2021.

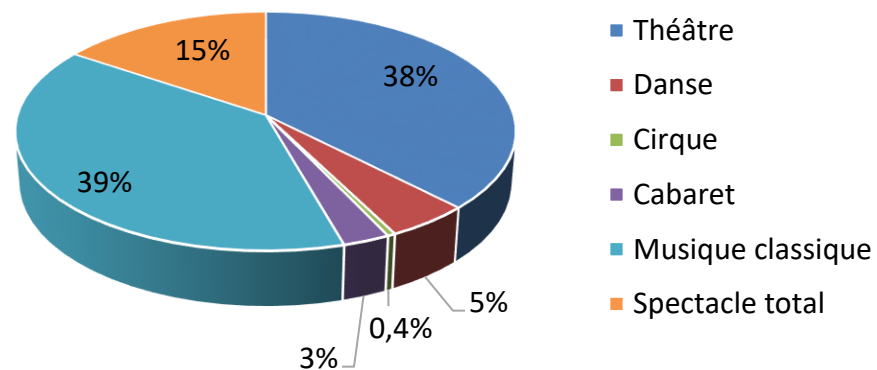
	Théâtre (dont théâtre de rue)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général	
Producteur = coopérative de production	83	1	2	5	6	0	97	51,32%
	79,81%	33,33%	0,00%	55,56%	11,32%	0,00%		
Producteur = responsabilité directe du demandeur	21	2	0	4	47	18	92	48,68%
	20,19%	66,67%	0,00%	44,44%	88,68%	100,00%		

Comme en 2021, 51 % des projets agréés sont portés par une coopérative de production (La Coop Asbl ou DC&J Création Scrl). Elles s'occupent majoritairement de projets relevant du domaine du Théâtre. Les 49 % restant sont portés en responsabilité directe par les producteurs comme l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège, le Théâtre Le Public, l'Asbl Del Diffusion et l'Asbl Mazal.

3. Eléments financiers

Fonds espérés ¹ sur les projets agréés 2022							
	Théâtre (dont théâtre de rue)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général
Somme maximale espérée	135.000 €	260.000 €	35.000 €	103.000 €	480.000 €	300.000 €	480.000 €
Somme minimale espérée	12.000 €	32.000 €	23.000 €	15.000 €	13.149 €	32.000 €	12.000 €
Moyenne des fonds espérés	46.650 €	115.667 €	29.000 €	68.966 €	94.511 €	111.413 €	68.211 €
Total des fonds espérés	4.851.624 €	347.000 €	58.000 €	620.698 €	5.009.067 €	2.005.427 €	12.891.816 €

Les fonds espérés par domaines se répartissent comme suit :



¹ Nous distinguons les « fonds espérés » qui sont les montants désirés par les opérateurs et notifiés dans leurs demandes d'agrément auprès de la FWB, des « fonds levés » qui sont les montants convenus via une convention cadre entre l'investisseur et le producteur/la société de production.

Nous pouvons observer la même tendance qu'en 2021 : le domaine de la Musique Classique supplante le théâtre en termes de fonds espérés avec, en moyenne, des montants demandés plus conséquents et ce malgré une nette différence entre le nombre d'agrément dans chaque domaine : 104 en Théâtre et 53 en Musique Classique et Opéra.

Les opéras, au même titre que les spectacles totaux, sont des formes artistiques dont les charges de production technique, scénographiques et salariales sont bien plus importantes que d'autres productions. Ce sont ces créations qui font du domaine de la Musique Classique le plus gros levier de fond du Tax Shelter.

Evolution entre 2017 et 2022 de demandes en Opéra												
	2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	Projets agréés	Fonds espérés	Projets agréés	Fonds espérés	Projets agréés	Fonds espérés	Projets agréés	Fonds espérés	Projets agréés	Fonds espérés	Projets agréés	Fonds espérés
Opéra Royal de Wallonie	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	5	2.400.000 €	6	2.490.000 €
La Coop	0	0 €	0	0 €	1	30.000 €	0	0 €	1	15.000 €	0	0 €
Grand Opéra Productions	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	1	110.000 €	0	0 €
Ars Lyrica	0	0 €	0	0 €	0	0 €	1	70.000 €	0	0 €	0	0 €
DC&J Création	0	0 €	1	12.000 €	1	83.101 €	0	0 €	0	0 €	1	29.585 €
Candide asbl	0	0 €	0	0 €	1	20.650 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €
OPRL	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	1	165.000 €
Total	0	0 €	1	12.000 €	3	133.751 €	1	70.000 €	7	2.525.000 €	8	2.684.585 €

Le Spectacle Total est le troisième domaine qui fait le plus appel aux fonds Tax shelter avec une moyenne de 111.413 € demandés par projet. Ce domaine reste celui qui fait appel aux plus gros investissements du Tax Shelter avec le Cabaret.

4. Typologie des intermédiaires

Nombre de projets agréés par intermédiaire								
	Théâtre (dont théâtre de rue)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général	
Bel Arts Fund	0	0	0	0	6	0	6	3%
Belga Films Fund	6	0	0	1	0	1	8	4%
Beside Tax Shelter	6	2	0	0	1	2	11	6%
Casa Kafka Pictures	0	0	0	1	0	0	1	1%
Inver Invest	18	0	0	1	6	1	26	14%
John Mac Murphy sprl	0	0	0	0	1	6	7	4%
Sceniscopes	0	0	0	0	0	1	1	1%
Shelter Prod	67	1	2	4	3	0	77	41%
TaxShelter.be	0	0	0	0	0	3	3	2%
UFund	0	0	0	0	32	1	33	17%
Umedia	1	0	0	0	0	0	1	1%
Sans intermédiaire	6	0	0	2	4	3	15	8%
Total des projets	104	3	2	9	53	18	189	100%

Nous comptons deux nouveaux intermédiaires cette année :

- Bel Arts Fund S.A., le nouvel intermédiaire de l'ORW qui passait, l'année passée, par Casa Kafka Pictures ;
- Beside Tax Shelter, ancienne associée de Belga Films Fund, qui accompagne les projets du Théâtre le Public et de la Coopérative des Tréteaux ;

La part importante de projets accompagnés par Shelter Prod s'explique par le fait qu'il s'agit de l'intermédiaire avec lequel La Coop asbl travaille. Ce chiffre est donc à mettre en corrélation avec le nombre de projets portés par la coopérative (72). La société DC&J Création travaille quant à elle avec l'intermédiaire Inver Invest (25 projets). L'intermédiaire UFund collabore principalement avec l'OPRL (31 projets accompagnés). Belga Films Fund a accompagné 6 projets du Théâtre Le Public qui s'est tourné, en décembre, vers la société Beside Tax Shelter (4 projets).

5. Synthèse de l'évolution entre 2017 et 2022 et consolidation des données

Les tableaux ci-après traduisent l'augmentation du nombre de projets Tax Shelter agréés entre 2021 et 2022 (+24%).

Projets agréés								
	Théâtre (dont théâtre de rue)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général	Evolution
2017	72	8	3	6	29	10	128	
2018	112	9	2	10	41	16	190	+48%
2019	95	2	0	11	36	11	155	-18%
2020	73	1	0	3	20	15	112	-28%
2021	73	5	1	6	48	19	152	+36%
2022	104	3	2	9	53	18	189	+24%
Total depuis 2017	529	28	8	45	227	89	926	

Le nombre de projets agréés a augmenté de 49% depuis 2017.

Projets produits ou coproduits par un opérateur soutenu par la FWB								
	Théâtre (dont théâtre de rue)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général	Evolution
2017	68	5	2	6	28	2	111	
2018	107	5	1	8	38	2	161	+45%
2019	94	0	0	9	35	0	138	-14%
2020	73	1	0	1	17	2	94	-32%
2021	69	3	1	5	43	3	124	+32%
2022	99	3	2	6	43	1	154	+24%
Total depuis 2017	510	17	6	35	204	10	782	

Le nombre de projets produits ou coproduits par un opérateur soutenu par la FWB a augmenté de 39% depuis 2017.

Producteurs et coproducteurs indépendants								
	Théâtre (dont théâtre de rue)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique	Spectacle total	Général	Evolution
2017	4	3	1	0	1	8	17	
2018	5	4	1	2	3	14	29	+71%
2019	1	2	0	2	1	11	17	-41%
2020	0	0	0	2	3	13	18	+6%
2021	4	2	0	1	5	16	28	+55,5%
2022	5	0	0	3	10	17	35	+25%
Total depuis 2017	19	11	2	10	23	79	144	

Le nombre de projets produits ou coproduits par un opérateur indépendant a augmenté de 106% depuis 2017.

Projets portés par une coopérative de production								
	Théâtre (dont théâtre de rue)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général	Evolution
2017	53	4	2	6	4	2	71	
2018	88	5	1	8	10	3	115	+62%
2019	80	0	0	9	6	0	95	-17%
2020	56	1	0	1	4	1	63	-34%
2021	60	1	1	5	9	2	78	+24%
2022	83	1	2	5	6	0	97	+24%
Total depuis 2017	420	12	6	34	39	8	519	

Le nombre de projets portés par une coopérative de production a augmenté de 37% depuis 2017.

Projets portés en responsabilité directe du producteur								
	Théâtre (dont théâtre de rue)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général	Evolution
2017	19	4	1	0	25	8	57	
2018	24	4	1	2	31	13	75	+32%
2019	15	2	0	2	30	11	60	-20%
2020	17	0	0	2	16	14	49	-18%
2021	13	4	0	1	39	17	74	+51%
2022	21	2	0	4	47	18	92	+25%
Total depuis 2017	109	16	2	11	188	81	407	

Le nombre de projets portés en responsabilité directe du producteur a augmenté de 61% depuis 2017.

Montant des fonds espérés (par année d'agrément)								
	Théâtre (dont théâtre de rue)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général	Evolution
2017	4.445.450 €	798.000 €	209.000 €	474.000 €	1.426.745 €	1.608.000 €	8.961.195 €	
2018	4.681.819 €	463.500 €	121.000 €	492.126 €	2.012.000 €	2.362.506 €	10.132.951 €	+13%
2019	5.556.946 €	466.642 €	0 €	969.431 €	1.638.362 €	1.991.094 €	10.622.475 €	+5%
2020	3.802.063 €	201.453 €	0 €	231.327 €	810.949 €	2.800.241 €	7.846.033 €	-26%
2021	3.743.801 €	648.097 €	25.000 €	278.587 €	4.457.268 €	2.904.000 €	12.056.753 €	+54%
2022	4.851.624 €	347.000 €	58.000 €	620.698 €	5.009.067 €	2.005.427 €	12.891.816 €	+7%
Total depuis 2017	27.081.703 €	2.924.692 €	413.000 €	3.066.169 €	15.354.391 €	13.671.268 €	62.511.223 €	

Le montant général des fonds espérés a augmenté de 44% depuis 2017.

Moyenne des fonds espérés et des coûts de production par année d'agrément					
	Nombre de projets agréés	Montant des fonds espérés	Moyenne des fonds espérés	Montant des charges prévisionnelles	Moyenne des charges prévisionnelles
2017	128	8.961.195 €	70.009 €	38.290.152 €	299.142 €
2018	190	10.132.951 €	53.331 €	45.162.742 €	237.699 €
2019	155	10.622.475 €	68.532 €	40.966.911 €	264.303 €
2020	112	7.846.033 €	70.054 €	35.712.310 €	318.860 €
2021	152	12.056.753 €	79.321 €	55.177.911 €	363.013 €
2022	189	12.891.816 €	68.211 €	50.274.000 €	266.000 €

Moyenne des coûts de production par domaine								
	Théâtre (dont théâtre de rue)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Moyenne Générale	Evolution
2017	236.267 €	493.917 €	417.685 €	322.720 €	207.733 €	1.082.073 €	324.493 €	
2018	203.461 €	268.660 €	222.318 €	262.419 €	203.220 €	597.554 €	241.512 €	-26%
2019	218.794 €	1.758.561 €	0 €	341.963 €	150.691 €	747.791 €	266.019 €	+10%
2020	220.658 €	805.810 €	0 €	421.447 €	212.818 €	885.183 €	318.860 €	+20%
2021	231.590 €	1.490.074 €	109.376 €	222.099 €	338.325 €	691.576 €	363.013 €	+14%
2022	198.301 €	397.159 €	135.161 €	282.799 €	321.618 €	488.680 €	267.415 €	-26%

Sur ces derniers tableaux nous pouvons observer que le nombre de demande d'agrément Tax Shelter augmente régulièrement d'année en année mais qu'en 2022 les fonds espérés par projets et les charges prévisionnelles sont en baisse. Cette baisse est particulièrement marquée dans les domaines du Spectacle Total et du Théâtre qui enregistrent les moyennes les plus basses depuis 2017.

Cette diminution dans le domaine du Spectacle Total s'explique par l'absence de demande de la SPRL Prod The Spoon qui produit des spectacles aux budgets particulièrement conséquents : en moyenne, 2.567.000 euros par spectacle. Notons que les autres sociétés de production du domaine enregistrent de légères augmentations de leurs charges de production par spectacle entre 2021 et 2022. Celles-ci n'impactent néanmoins pas la moyenne générale.

Dans le domaine du Théâtre, la diminution est générée par l'abaissement des budgets de production du Théâtre de Liège. Nous constatons dans leurs demandes une réduction des équipes artistiques, des coproductions internationales et des dates de première exploitation. Il s'agit probablement de conséquences indirectes de la pandémie.

Les fonds Tax Shelter soutiennent, en moyenne, 26% des coûts de production des projets en 2022 (24% en 2021) :

- 29% en moyenne des projets de Musique Classique et Opéra ;
- 29% en moyenne des projets de Cabaret ;
- 24% en moyenne des projets de Théâtre ;
- 24% en moyenne des projets de Danse ;
- 23% en moyenne des projets de Spectacle Total ;
- 21% en moyenne des projets de Cirque.

6. Comparaison avec les autres entités et l'Audiovisuel

<i>Nombre de projets agréés par entités - Audiovisuel et Arts de la Scène</i>					
		FWB	Vlaamse Overheid	Belpo	Général
2017	Audiovisuel	378	221	0	599
	Arts de la Scène	128	189	0	317
2018	Audiovisuel	320	198	0	518
	Arts de la Scène	190	279	8	477
2019	Audiovisuel	297	170	0	467
	Arts de la Scène	155	326	7	488
2020	Audiovisuel	290	164	0	454
	Arts de la Scène	112	253	8	373
2021	Audiovisuel	327	179	0	506
	Arts de la Scène	152	279	17	448
2022	Audiovisuel	341	211	0	552
	Arts de la Scène	189	368	29	586
Total depuis 2017		2349	2258	40	4647

Montant des fonds levés par entités - Audiovisuel et Arts de la Scène					
		FWB	Vlaamse Overheid	Belpo	Général
2017	Audiovisuel	94.818.254 €	64.528.500 €	0 €	159.346.754 €
	Arts de la Scène	8.987.295 €	27.767.081 €	0 €	36.754.376 €
2018	Audiovisuel	76.849.192 €	66.094.202 €	0 €	142.943.394 €
	Arts de la Scène	10.499.688 €	27.930.546 €	3.139.000 €	41.569.235 €
2019	Audiovisuel	88.643.944 €	58.338.404 €	0 €	146.982.348 €
	Arts de la Scène	11.100.186 €	33.854.428 €	3.456.000 €	48.410.614 €
2020	Audiovisuel	79.059.849 €	55.383.503 €	0 €	134.443.352 €
	Arts de la Scène	6.959.425 €	19.671.914 €	2.055.000 €	28.686.339 €
2021	Audiovisuel	88.030.828 €	54.632.321 €	0 €	142.663.149 €
	Arts de la Scène	14.249.300 €	20.907.220 €	2.875.000 €	38.031.520 €
2022	Audiovisuel	93.912.413 €	63.177.716 €	0 €	157.090.129 €
	Arts de la Scène	12.383.064 €	31.147.220 €	5.618.000 €	49.148.284 €
Total depuis 2017		585.493.438 €	523.433.054 €	17.143.000 €	1.126.069.492 €

Projets agréés en Arts de la Scène - Répartition des domaines par entités							
	Théâtre (dont théâtre de rue)	Cabaret (Muziektheaterproductie)	Cirque	Danse (+ balletproductie)	Musique classique dont opéra (+ musicalproductie)	Spectacle total	Général
FWB	104	3	2	9	53	18	189
Vlaamse Overheid	122	46	5	30	157	8	368
Belpo	0	0	0	0	29	0	29
Total 2022	226	49	7	39	239	26	586
FWB	55,03%	1,59%	1,06%	4,76%	28,04%	9,52%	100,00%
Vlaamse Overheid	33,15%	12,50%	1,36%	8,15%	42,66%	2,17%	100,00%
Belpo	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	100,00%
Total 2022	38,57%	8,36%	1,19%	6,66%	40,78%	4,44%	100,00%

En Audiovisuel, nous observons une légère augmentation entre 2021 et 2022 du nombre de projets agréés en FWB² (+4 %). Cette augmentation est plus importante en Communauté flamande³ (+18 %) qui retrouve la situation de 2017-2018.

Le montant des fonds levés en Communauté française continue d'augmenter (+7 %). La Communauté flamande, dont le montant de fonds levés diminuaient depuis 2021, a renversé la situation avec une augmentation de près de 16 %. La crise du Covid-19 semble avoir eu plus d'impact sur la Communauté flamande qui a dû attendre cette année pour voir ses chiffres remonter.

Du côté des Arts de la Scène, les montants levés en FWB baissent d'environ 13 % par rapport à 2021 pour une augmentation de 24 % du nombre de projets agréés. Cette diminution s'explique par le nombre important de levées de fond pour des projets de 2020 en FWB ayant été repoussées en 2021. Cette année, nous retrouvons une situation normale avec un montant total de levée de fond en légère augmentation par rapport à 2019.

Nous notons, du côté flamand⁴, une augmentation des montants des fonds levés d'environ 6 % ainsi qu'une augmentation du nombre de projets agréés de 10%.

Comparativement, la communauté flamande a agréé 179 projets de plus que la FWB en Arts de la Scène et 130 projets de moins en Audiovisuel.

² Bilan 2022 du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, <https://audiovisuel.cfwb.be/ressources/publications/bilans-annuaires/>

³ Evaluatie 2022 Aanvullende financiering via Tax Shelter Podiumkunsten & Audiovisuele werken, Departement cultuur, jeugd & Media, Vlaamse Overheid, <https://www.vlaanderen.be/cjm/nl/cultuur/cultuur-en-economie/aanvullende-financiering/taxshelter>

⁴ Evaluatie 2022 Aanvullende financiering via Tax Shelter Podiumkunsten & Audiovisuele werken, Departement cultuur, jeugd & Media, Vlaamse Overheid, <https://www.vlaanderen.be/cjm/nl/cultuur/cultuur-en-economie/aanvullende-financiering/taxshelter>

7. Conclusion

Cette année encore, le mécanisme du Tax Shelter a fortement contribué à développer les productions scéniques en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le nombre d'agrément déposés et les montants levés sont en constante évolution.

Nous pouvons encore noter quelques répercussions de la crise du COVID-19 notamment dans le domaine du Théâtre où le nombre de représentation durant le premier mois d'exploitation du projet a diminué. En effet, les théâtres ont dû résorber peu à peu la masse de projets reportés durant la fermeture des lieux culturels en 2020 et 2021. Les périodes d'exploitation dans un même lieu ont été « concentrées » pour permettre à plus de projets d'être présentés aux publics.

Le mécanisme du Tax Shelter reste un outil essentiel dans le développement des arts vivants et cinématographiques.